

## PROCURATION DE VOTE

Une procuration est un document spécial qui autorise un tiers (mandataire) à voter à votre place si vous justifiez ne pouvoir être présent sur votre lieu de vote le jour du scrutin.

Votre mandataire doit impérativement être inscrit dans la même commune que vous (mais pas forcément dans le même arrondissement), ou sur la même liste électorale consulaire à l'étranger.

Un mandataire peut détenir au maximum **trois procurations**, dont une seule établie en France.

La procuration peut être établie soit par l'ambassade ou le consulat le plus proche de chez vous, soit, en France, par un tribunal d'instance, un commissariat de police ou une gendarmerie.

Vous devrez vous présenter personnellement muni d'une pièce d'identité et fournir les renseignements suivants sur votre mandataire :

Nom patronymique, prénoms (dans l'ordre de l'état civil), date et lieu de naissance, profession et adresse.

Une procuration peut être délivrée pour un seul scrutin (pour l'un des deux tours de scrutin ou pour les deux tours), pour un an, ou pour trois ans à condition d'être inscrit au consulat et que son inscription au registre des Français établis hors de France soit toujours en vigueur pendant la durée de la validité de la procuration.

Une procuration peut être résiliée à tout moment. Il suffit pour cela de se présenter devant une autorité consulaire ou, en France, devant un tribunal d'instance, un commissariat de police ou une gendarmerie.

Si la procuration est établie à l'étranger, c'est l'ambassade ou le consulat qui se chargera de la faire parvenir à la commune d'inscription et au mandataire en France. La démarche doit être effectuée suffisamment à temps pour arriver auprès des destinataires, compte tenu des délais postaux, avant le jour du scrutin.

NB : Si vous avez établi une procuration et que vous pouvez par la suite vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours voter en personne à condition de vous présenter à votre bureau de vote avant votre mandataire.

---